

# Les violences sexuelles et les viols perpétrés par les militaires français durant la guerre d'Algérie

Claire Mauss-Copeaux

Serait-il possible de dire l'indicible, de parler des bas-fonds de l'intimité, du sexe et de ses violences, de l'archaïsme sauvage qui s'est emparé des combattants, que ce soit à l'époque d'Homère comme à la nôtre ? Comment briser le tabou du silence qui a pesé si longtemps sur la guerre coloniale et ses violences ? Comment établir des faits, oser entreprendre leur analyse alors que les silences, des silences si différents, si étrangers les uns aux autres s'ajoutent et se combinent ? Silences des acteurs et des témoins ; silences des victimes, silences des archives. Comment parler de ceux qui ont perpétré ces crimes, nos concitoyens : des frères, des fils, des « bons pères de famille » ? Comment appréhender ces événements dans leur inépuisable complexité ?

Ouvrir un chantier parmi d'autres, comme une tentative : pour s'approcher des faits, pour les replacer dans leurs contextes immédiats et plus larges, pour les intégrer dans l'histoire.

Et, inlassablement les questionner.

*Retourner en Algérie ?*

*« Moi, même si on me payait le voyage en Algérie, je n'irais pas, on a volé, on a violé, on a tué. » Georges, 2012*

## 1 - Les contextes des énonciations des violences

En 1990, quand j'ai commencé mes recherches à propos des appelés de la guerre d'Algérie, personne ne s'intéressait à leur histoire. Pourtant, de 1955 à 1962, dès l'âge de 20 ans, ils étaient partis en Algérie où le Front de libération nationale (FLN) avait pris les armes. Le service militaire obligatoire avait été le cadre légal choisi par les autorités politiques françaises pour les engager dans des opérations de « maintien de l'ordre », des opérations de guerre pour parler clair. Après la soutenance de ma thèse en 1995 et sa publication en 1998, j'ai poursuivi mon travail.

Conviés simplement durant les années 1990 à 1995 à « raconter leur service militaire en Algérie », les vétérans, tout d'abord réticents ou crispés, se sont détendus. À la fin de notre entrevue, ils m'ont fait part de leur satisfaction d'être enfin écoutés. Ils n'en avaient jamais parlé, affirmaient-ils, et cette « première fois » a souvent été un moment très fort. En se laissant emporter au fil de leurs récits, ils ont révélé les événements qu'ils souhaitaient partager, malgré la pesante chape de silence, malgré l'émotion et la douleur qu'ils éprouvaient. Car ils avaient été témoins et aussi acteurs de violences, dans leurs cantonnements, ou sur le terrain, dans les campagnes. Les violences habituelles touchaient les combattants prisonniers et les civils estimés suspects. Arrêtés et détenus par les militaires, ces hommes et ces femmes risquaient la torture, le viol, l'exécution.

Ces violences extrêmes avaient été en partie révélées et dénoncées au cours de la guerre coloniale par des appelés de retour d'Algérie, des intellectuels et des militants soucieux du respect des droits humains. Mais ces informations n'atteignaient guère le grand public, soumis à une intense propagande militariste et colonialiste.

Après la guerre, dès le début des années 1970, des officiers supérieurs ont rédigé leurs mémoires et les grands éditeurs complaisants les ont publiés. L'image d'une épopée militaire qui valorisait le courage et l'intelligence des chefs a été reprise et largement diffusée par les médias <sup>1</sup>. Le mégalomane général Bigeard, responsable de tortures et d'exécutions sommaires (les « crevettes Bigeard » <sup>2</sup>) en profite pour renforcer sa popularité. En 1975, parvenu à la retraite, il se lance dans la politique. Nommé secrétaire d'État au ministère de la défense, il démissionne de cette fonction en 1976. Élu député en 1978, il s'impose et se maintient dans ce mandat jusqu'en 1988, date à laquelle il est battu.

Mais sa vie d'homme célèbre et célébré se poursuit. Invité comme conférencier, reçu comme spécialiste militaire, il est l'un des quelques grands témoins sollicités par les documentaristes. Comme à l'époque de la guerre, il continue d'affirmer que la torture était « un mal nécessaire », d'en rejeter la responsabilité sur les terroristes du FLN et de menacer de poursuites celles et ceux qui osent le contredire. Les médias apprécient ses pantalonades et continuent de lui donner la parole. Sa popularité est telle que, bien avant sa mort en 2010, des places, des rues sont baptisées de son nom comme à Dreux, Briey, Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Banyuls, et des villes vont jusqu'à lui décerner des médailles de citoyen d'honneur <sup>3</sup>.

Comment, dans un tel contexte de déni et de mensonges, de simples vétérans auraient-ils pu s'exprimer et partager la mémoire des crimes et des délits ? Comment auraient-ils pu briser le tabou du silence qui pèse sur les viols ? Comment en témoigner dans la société actuelle qui s'est ouverte à plus de justice en criminalisant les viols tout en continuant de privilégier la virilité <sup>4</sup> ? Comment naviguer en temps de paix dans un passé de guerre, de mort, de violence ? Une partie de mes interlocuteurs a fait le choix de l'auto-censure.

En 1992, le trentième anniversaire des accords d'Évian ainsi que l'ouverture d'une partie des archives militaires ont renouvelé l'intérêt porté à l'histoire et aux mémoires de ce que les autorités françaises dénommaient encore « les événements d'Algérie ». Les vétérans ont été enfin sollicités et écoutés par les médias. Une première porte s'est ouverte en 1992 avec le documentaire *La Guerre sans nom*, de Bertrand Tavernier, puis une seconde en 1997, grâce à Daniel Mermet, qui leur a consacré toute une série d'émissions sur France-Inter. Leur succès a été tel qu'elles ont été rediffusées les années suivantes. Enfin, en octobre 1999, presque quarante ans après le cessez-le feu et les accords d'Évian, la dénomination « guerre d'Algérie » a été officialisée.

Les facteurs favorables à un travail de mémoire se multipliaient et interagissaient. Le 20 juin 2000 et au cours des semaines suivantes, *Le Monde*, sous la direction d'Edwy Plenel, publiait en une l'enquête de Florence Beaugé sur la militante indépendantiste Louissette Ighilahriz. Détenue illégalement durant des semaines dans un local de la 10<sup>e</sup> division à Alger en 1957, Louissette avait été torturée et violée. Courageusement, sans tenir compte des lois d'amnistie qui entravaient l'établissement des faits, la journaliste précisait le nom et le grade des officiers tortionnaires.

Dans les jours qui ont suivi cette publication, Florence Beaugé est allée interviewer les généraux de la « bataille d'Alger », Massu, Bigeard, et Aussaresses. Aucun ne s'est exprimé à propos du viol subi par Louissette. Massu et Aussaresses ont cependant reconnu la torture et les exécutions sommaires ; Bigeard, comme d'habitude, a tout nié. Les articles de la journaliste ont provoqué un retour de mémoire intense et durable. Dans un article postérieur, Florence Beaugé précisait :

---

<sup>1</sup> Cf. en particulier Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, Plon, 1971.

<sup>2</sup> Pendant la bataille d'Alger en 1957, la torture et les exécutions sommaires pratiquées à grande échelle ont posé le problème de la dissimulation des corps. Le général Bigeard aurait résolu le problème. Les torturés, lestés d'un parpaing, étaient jetés au large depuis des hélicoptères. Mais les courants ont ramené des cadavres sur les plages.

<sup>3</sup> Comme la mairie socialiste de Saint-Dié-des-Vosges, à la fin des années 1990. La récipiendaire suivante a été Madeleine Rébérioux.

<sup>4</sup> Avant 1980, le viol était considéré pénalement comme un délit.

« Sous la houlette d'Edwy Plenel, le directeur de la rédaction de l'époque, le journal débute un exercice de vérité et de mémoire qui durera six ans. Ce travail journalistique bénéficiera de la formidable caisse de résonance qu'est *Le Monde*, obligeant les autres journaux et les politiques à suivre le mouvement, parfois à contrecœur <sup>5</sup>. »

Quatre mois plus tard, le mouvement se poursuivait. Le 27 novembre 2000, *Le Monde* publiait une interview de Pierre Vidal-Naquet, unanimement respecté pour sa rigueur intellectuelle et son engagement contre la guerre d'Algérie. Ce dernier revient alors sur le « long sommeil » qui a précédé le réveil des mémoires et annonce la soutenance de thèse de Raphaëlle Branche, « L'armée et la torture durant la guerre d'Algérie ». Elle se déroule en Sorbonne le 5 décembre « devant un parterre d'universitaires et de journalistes » et bénéficie d'un écho médiatique exceptionnel <sup>6</sup>.

Quelques jours plus tôt, le 30 novembre 2000, Jacques Duquesne, ancien reporter du quotidien *La Croix*, estime à juste titre que la situation a changé. Il ose enfin publier dans *L'Express* une des photos qu'un appelé, en poste dans le Constantinois, lui avait confiées en 1960. Cette photographie représente un groupe de trois personnes. La mise en scène des personnages évoque *un trophée*. Deux militaires, dont un officier, *les chasseurs*, encadrent leur *gibier*, une jeune femme dénudée. En changeant de mains, la photographie a changé de fonction. Il ne s'agit plus pour cette archive de célébrer le pouvoir absolu des militaires, mais de dénoncer les violeurs et d'apporter la preuve de leurs crimes.

Quarante années ont été nécessaires pour que le journaliste accomplisse le vœu du jeune militaire.

Durant la guerre, d'autres appelés avaient tenté de témoigner de ce qui se passait en Algérie. Malgré les risques encourus et la censure militaire, certains avaient envoyé lettres et photographies aux quotidiens régionaux. Mais leurs témoignages n'avaient pas été publiés. Un vétéran, pigiste dans l'un d'eux, m'a confirmé que ce genre de lettres et de photographies aboutissait à la poubelle.

En janvier 2004, des anciens combattants se mêlent au mouvement. Ils se regroupent et fondent une association absolument différente de celles qui étaient et sont toujours en place. Les drapeaux, les commémorations, le corporatisme ne les intéressent pas. L'article 2 de leurs statuts précise : « L'association Anciens appelés en Algérie et leurs amis contre la guerre (4ACG) a pour but, à partir du travail de mémoire sur la guerre d'Algérie, de réfléchir, de témoigner et d'œuvrer pour la paix <sup>7</sup> ». Il ne s'agit plus du « devoir de mémoire », si longtemps imposé par les associations soucieuses de donner une bonne image des vétérans, mais d'un « travail ». Un travail afin de s'approcher au plus près de ce qui a été <sup>8</sup>.

En 2021, Florence Beaugé récidive. Depuis les années 2000, elle a rencontré et écouté d'autres femmes violées. Son article, documenté et rigoureux, publié dans *Le Monde* le 17 mars, m'incite à reprendre les témoignages que m'ont accordés les vétérans de 1990 à 2015 et à poursuivre mes recherches. Je décide de m'adresser spécifiquement à l'association 4ACG avec laquelle je suis en contact depuis 2005, et lance un appel dans leur bulletin. Le travail accompli par Florence Beaugé m'autorise à être directe. Il n'est plus question de solliciter des « souvenirs du service militaire » en Algérie, comme cela avait été le cas pour moi dans les années 1990, mais des témoignages à propos des violences faites aux civils et plus particulièrement aux femmes algériennes durant la guerre coloniale.

---

<sup>5</sup> *Le Monde*, 26 janvier 2021. En ligne : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/26/massu-aussaresses-le-pen-quand-le-monde-reveillait-les-memoires-sur-la-guerre-d-algerie\\_6067687\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/26/massu-aussaresses-le-pen-quand-le-monde-reveillait-les-memoires-sur-la-guerre-d-algerie_6067687_3212.html) (consulté le 27 mai 2021). Sur la soutenance de la thèse de Raphaëlle Branche, cf. *Le Monde*, 7 décembre 2000 (en ligne : [https://www.lemonde.fr/archives/article/2000/12/07/guerre-d-algerie-une-these-souligne-la-generalisation-de-la-torture\\_3715735\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/2000/12/07/guerre-d-algerie-une-these-souligne-la-generalisation-de-la-torture_3715735_1819218.html)); consulté le 15 juin 2021).

<sup>6</sup> *Le Monde*, 7 décembre 2000.

<sup>7</sup> <http://www.4acg.org/Statuts-de-la-4acg> (consulté le 27 mai 2021).

<sup>8</sup> Voir à ce propos le documentaire d'Emmanuel Audrain, *Retour en Algérie*, 2012.

Avant ce dernier appel à témoignages, la plupart de mes rencontres avec les anciens combattants s'étaient passées en face à face, chez eux. Après la publication de ma thèse, pour mes autres ouvrages, j'ai continué à me déplacer, mais une partie de nos conversations se sont déroulées par téléphone et aussi par courrier. De 2007 à 2015, je me suis rendue ensuite en Algérie, sur leurs traces, dans les villes et les campagnes du Constantinois où j'ai rencontré des interlocuteurs et des interlocutrices, témoins ou victimes des événements qu'ils m'avaient signalés.

Le tabou du silence pèse sur toutes les violences, mais il est encore plus fort quand il s'agit de violences sexuelles. Les vétérans qui les ont évoquées sont très peu nombreux. J'en ai compté huit sur les cinquante écoutés de 1990 à 2002, cinq sur la vingtaine rencontrés de 2007 à 2015, enfin cinq sur les dix qui ont répondu à mon dernier appel en avril 2021.

Étant donné le très petit nombre de témoignages et l'absence d'archives, mon propos se limite simplement à rassembler les quelques faits signalés, à les replacer dans le temps, l'espace et la société militaire où ils se sont déroulés, à les interroger.

## **2 - Des énonciations difficiles**

Au début de mes recherches, quand les vieux généraux paraient dans les médias, quand des responsables associatifs faisaient pression sur leurs adhérents, certains vétérans m'avaient prévenue : « On ne vous dit pas tout ! ». Chacun cependant établit entre le dicible et l'indicible ses propres frontières. Elles ne sont pas intangibles et reculent en fonction de l'avancée des connaissances. Ce qui a déjà été révélé est plus facile à dire. Ainsi, depuis l'ouverture qui s'est produite dans les années 2000, l'auto-censure qu'ils pratiquaient s'est allégée à propos de la torture et des exécutions sommaires. Mais le silence continue de peser sur les violences sexuelles. Les bourreaux ne s'en vantent plus, les victimes tentent d'oublier et les témoins préfèrent se taire.

Or, d'après ce que l'on sait à présent, la fréquence et la gravité de ces crimes, en temps de guerre comme en temps de paix, sont largement sous-estimées. En ce qui concerne la seconde Guerre mondiale, cette catégorie de crimes n'a été révélée et débattue que plusieurs dizaines d'années après sa fin, sauf celles qui étaient imputées à l'Armée rouge, guerre froide oblige. Puis, on a dévoilé les crimes sexuels de nos anciens ennemis les Allemands. Et ce n'est que très récemment qu'il a été question des crimes sexuels commis par des soldats alliés, puis par des soldats français.

Dans l'échelle de gravité des crimes et des délits établie par mes interlocuteurs, les violences sexuelles l'emportent sur les violences corporelles ; le viol, jugé plus grave encore, est placé juste avant le meurtre. Violences sexuelles et viols sont souvent liés dans leurs témoignages car ils s'inscrivent dans un même processus de domination et d'humiliation.

Dans les années 1990 comme en 2021, la plupart des vétérans qui se sont risqués à dénoncer les violences sexuelles envers les femmes durant la guerre d'Algérie étaient ceux qui avaient déjà rédigé leurs mémoires, comme Mathieu, éducateur ; ou repris leurs notes comme André, enseignant ; ou encore leurs lettres de l'époque, comme Xavier, psychiatre. Le travail d'écriture, qui leur est familier depuis toujours, leur a permis d'acquiescer une certaine distance et de passer le cap du témoignage.

Pour Richard, ouvrier, et Denis, ingénieur, c'est un peu différent. Ce sont leurs photographies de l'époque qui les ont délivrés du silence. Denis, sous-lieutenant parachutiste, en poste dans le Constantinois en 1958, avait été informé d'un viol. Mais sa plainte n'avait pas été prise en compte par les gendarmes. Dépit, il avait signalé l'événement à ses parents au verso d'une de ses photographies : « Le sergent caresse les cigognes mais viole les moukères ». En me confiant ce portrait avec ses autres photographies

d'Algérie en 2000, il a accepté de le commenter et d'en préciser la légende. Richard, caporal à la « centaine » de Constantine en 1959, possédait dans son album une scène d'humiliation sexuelle subie par un prisonnier dans le centre de détention de la ferme Ameziane, où des parachutistes interrogeaient les suspects et les suspectes. Richard m'a autorisée à la publier en 2001, car il avait vu, et il tenait à apporter la preuve de ce qu'il dénonçait.

Xavier, psychiatre, m'a écrit en 1999 après avoir lu mon livre sur les appelés en Algérie. Depuis cette date, nous sommes restés en contact. Etudiant en médecine, appelé en 1958, il est nommé infirmier dans une *section administrative spécialisée* (SAS) dépendant du 30<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs portés (BCP), dans le secteur de Géryville, au sud d'Oran<sup>9</sup>. Dans deux lettres datées du 21 février 1958, l'une adressée à ses parents, l'autre à son frère aîné, il évoque le viol de quatre femmes. La relation qu'il donne de cet événement à ses parents reste vague, comme s'il s'agissait d'une rumeur sujette à caution en ajoutant : « Vrai ou faux, ou partiellement vrai ». Le récit envoyé le même jour à son frère, différent, est précis. Non seulement il affirme, mais confirme les viols. Au moment de publier l'ouvrage qui rassemble ses lettres d'Algérie, il s'interroge en note : « Alors pourquoi ce "vrai ou faux, ou partiellement vrai"<sup>10</sup> ? » La difficulté d'évoquer les faits varie en fonction de la relation que l'énonciateur entretient avec les personnes auxquelles il les transmet. Sa proximité avec son frère lui a facilité la tâche.

Le spectacle des violences, comme, des années plus tard, leur évocation, provoquent le trouble et l'angoisse des témoins. Ils hésitent à les révéler. Pourquoi leur faudrait-il revenir sur ces faits traumatisants et en parler ? Qui les croira ? Quels hommes ont-ils été pour se taire ? J'ai rencontré Patrick en 1992 ; employé, il appartenait en 1961 au 27<sup>e</sup> BCA stationné en Kabylie. Avec précaution, il avance une explication :

« Il y a eu des choses pas normales... Aujourd'hui encore, ce n'est pas possible d'accepter. Et puis on est quand même français. On se tait, on parle sans aller trop loin. On dit ce qui est, ce qu'on peut dire. Mais il y a aussi ce qu'on ne peut pas dire, ce qu'il ne faut pas dire. »

Les violences sexuelles et des viols, parce qu'ils agressent l'intimité des plus vulnérables des civils, les femmes et les enfants, ne tolèrent aucune justification. Impossible d'avancer, comme souvent en temps de paix, un éventuel consentement qui les effacerait. Alain et André, enseignants, relèvent la pudeur des femmes algériennes et leur dignité dans des circonstances extrêmes. Sylvain, menuisier, brigadier à Batna au 4<sup>e</sup> RCA en 1960, dénonce en 1990 la traque que subissaient les femmes et, à travers la métaphore photographique, précise leur rejet des soldats : « Il fallait éviter de prendre les femmes, d'ailleurs c'était impossible, elle se cachaient, elles se voilaient ». Mais les appelés photographes ont violé l'interdit. Tous ont affiché au moins une image de femme dans leur album<sup>11</sup>.

Alors qu'ils ne bénéficient plus de la protection de leur groupe ni de leur chef, comment reconnaître ces faits qui engagent implicitement leur propre responsabilité puisque l'adage affirme *qui ne dit mot, consent* ? Comment pourraient-ils en parler alors que leurs camarades ont utilisé la force des armes et aussi leur présence pour réduire les femmes à leur merci ? Comment imputer un tel crime à d'autres, alors qu'ils se trouvaient sur les lieux, qu'ils ont vu, sinon entendu les cris de la victime, et n'ont rien empêché ?

Je n'ai pas cherché à provoquer leurs confidences. Les vétérans sont les seuls maîtres des zones interdites de leur mémoire et des itinéraires qui les contournent. Mais, quand je vois mes interlocuteurs ralentir prudemment, soucieux de se limiter à ce qu'ils estiment audible, le jeu des questions et des réponses permet d'avancer dans le récit. L'un d'eux était caporal en 1956 au 4<sup>e</sup> BCP, stationné dans la presqu'île de Collo. Je l'ai écouté en 2012 à propos de mes recherches sur un massacre commis par son bataillon. Soucieux de se

---

<sup>9</sup> Le personnel des SAS, créés en 1955, est composé de militaires chargés d'administrer et de contrôler les populations rurales en Algérie pendant la guerre.

<sup>10</sup> Xavier Jacquey, *Ces appelés qui ont dit non à la torture*, L'Harmattan, 2012, p. 56.

<sup>11</sup> *Viseur*, pp. 66-71.

faire valoir et de faire valoir son groupe, des vrais *baroudeurs*, il se laisse aller à décrire des opérations :

« Nous, nous étions sur le terrain. Les opérations, c'était deux à trois fois la semaine. On allait de l'autre côté de l'oued, dans la montagne... On allait aussi dans les mechtas.

- Comment ça se passait lorsque vous arriviez dans les mechtas ?

- Il n'y avait plus grand monde, les hommes s'étaient sauvés, ils savaient à quoi s'en tenir... Il ne restait le plus souvent que des vieux, des femmes et des enfants.

- Comment ça se passait ?

- Les femmes ? Elles étaient dégoûtantes, elles avaient le visage noirci, sali de noir de fumée et même de bouses de vaches !

- Pourquoi cette saleté ? »

La réponse est tombée, évidente : « Pour éviter qu'on ne *les approche*. »

Le viol n'est pas nommé directement, mais les ruses extrêmes des femmes qui tentent de s'en défendre le font apparaître en filigrane. Malgré les précautions oratoires de son auteur, ce récit renvoie au viol et à sa banalité.

Les témoignages de mes interlocuteurs expriment leur gêne et l'horreur que provoquent les violences sexuelles et les viols. Ils utilisent des euphémismes imprécis pour les désigner : *ces choses, ces trucs*. A propos de leurs camarades violeurs, ils disent : *ils cherchent, approchent, touchent*. Dans la mesure du possible, ils remplacent l'expression trop directe, *les soldats violent*, par : *elles ont été violées*, une forme qui dissimule les auteurs du crime. Surtout, les violeurs sont les autres : *Ils ont violé*. Pourtant, deux d'entre eux osent : *on a violé*.

Certains tentent de relativiser, de minorer l'agression. À propos d'une très jeune fille poursuivie par un camarade, l'un d'eux, soldat au 4<sup>e</sup> BCP en 1956, observe en 2013 : « Il l'a eue, mais il n'a rien pu faire. C'était trop dégoûtant, elle s'était pissé dessus ».

Parfois, à mots couverts ou par des périphrases, les plus timides, les plus honteux, laissent entendre ce qui s'est passé. Patrick, qui affirmait en 1992 : « Il y a ce qu'il ne faut pas dire », évoque dans un détour de son récit « la femme d'un fellaga » : « Elle était enfermée là, elle n'avait que du pain et de l'eau. Ce qui se passait d'autre, je ne l'ai pas vu. » Comme beaucoup, il n'a pas voulu voir, il a préféré s'écarter, ne pas être pollué par l'horreur, éviter la complicité implicite de celui qui regarde et se tait. Angoissé par le souvenir qui surgit de sa mémoire, il trie et se limite à ce dont il a été témoin. Le plus grave, ce qu'il a su : les viols ne sont pas nommés.

Dès le premier entretien en 1992, Alain, enseignant, sous-lieutenant au 2/88<sup>e</sup> RI dans la banlieue d'Alger en 1957, va droit au but et témoigne des violences sexuelles :

« Alors, il fallait faire une incursion dans les mechtas, entrer... On nous avait même dit qu'il y avait des fellagas déguisés en fatma. Il fallait même avoir des attouchements pour regarder s'il s'agissait de femmes... C'était assez horrible quoi... Il fallait... Les soldats devaient regarder, toucher le sexe... ».

Gérard, chef de chantier, était caporal au 3<sup>e</sup> RPC de 1956 à 1959. Comme d'autres interlocuteurs, il confirme dans un courrier de 2021 la banalité de ces violences :

« J'ai été témoin aussi d'agressions sexuelles systématiques au cours de fouilles sur des femmes, sur ordre du capitaine, pour s'assurer qu'elles ne dissimulaient pas une arme, ce qui à mon avis était stupide (...). Là il n'y avait pas viol mais des attouchements sexuels dégradants et obscènes. »

Révéler ces violences est douloureux. Mathieu était grenadier-voltigeur au 4<sup>e</sup> Zouaves en poste dans le Constantinois en 1958-1960. En 1993, il dénonce sans problème la guerre coloniale, les vols dans les gourbis et la mort d'un rebelle blessé, mais comment aller jusqu'au bout, évoquer le viol dont il a été

témoin ? Son récit hésite, tente d'atténuer les faits : « Ça n'allait pas plus loin, je veux dire, je n'ai jamais vu de mauvaises actions, des exactions, des tortures... cela ne serait pas allé jusque-là ». À ma question : « Vous n'avez jamais vu de brutalités ? », il reprend son récit d'une manière moins assurée :

« Non, non... simplement... Si, j'ai vu des viols, mais c'était autre chose... (...) Ça n'a pas été plus loin, [il se reprend] de toute façon, c'était allé assez loin. Mais il n'y a jamais eu de brutalités proprement dites. Malgré tout il y avait quelques *trucs* qui n'étaient pas si corrects que ça. »

Le sens exact de *trucs* est dévoilé.

### 3 – Témoins, violeurs et violées

Mes interlocuteurs se trouvaient le plus souvent dans une grande proximité avec les violeurs. Difficile de s'en distinguer, alors que le le climat de guerre et d'insécurité exigeait une solidarité sans faille. Mathieu observe : « On n'était pas une compagnie enragée, je veux dire, c'était pas ça. »

J'ai rencontré régulièrement André, enseignant, à Lyon de 2003 à 2012. Il appartenait au 4<sup>e</sup> BCP et précise à propos de ses camarades violeurs : « Ce sont de braves petits gars, bien de chez nous, qui deviendront peut-être des maris fidèles et sans doute de bons pères de famille. » Dans un courrier du 21 avril 2021, Gérard confirme :

« Je pense que les cinq ou six violeurs de ma section, dont quatre appelés, ont fait de bons pères de famille et de bons grands-pères à présent, très attentionnés auprès de leurs petits-enfants. »

Mais il relève également la violence et la perversité de l'un ou de l'autre et souligne l'effet d'entraînement qu'ils exerçaient parfois sur le groupe.

Les jeunes gens violeurs appartenaient à tous les milieux. Ils avaient perdu leurs repères, abandonné leurs valeurs. Dans les récits des vétérans comme dans leurs albums, les portraits de soldats qu'ils présentent font état des différentes transformations que le service militaire et la guerre provoquaient. Ils laissent parfois entendre la déliquescence qui les affectait quand ils baissaient la garde.

Gérard, parachutiste au 3<sup>e</sup> RPC relève aussi : « Ce qui m'intriguait et m'étonnait c'est qu'ils [les violeurs] ne manifestaient aucun sentiment de honte ou de regret, comme si leurs victimes n'existaient pas. » Cette absence de considération, cette « inexistence » des Algériennes étaient largement partagée par de nombreux appelés. Sous les yeux de la plupart d'entre eux, les femmes formaient une masse pratiquement indistincte. La seule catégorisation qui leur était parfois appliquée était celle de l'âge : jeunes et vieilles.

Elles existaient cependant sous le regard de ceux qui les considéraient. André, enseignant, les décrit, en mai 1956, se dévêtant « dignement » sur l'ordre et sous la menace des soldats en armes. « Je suis étonné, note-t-il, par la blancheur de leur peau. » Chargée de sens, cette blancheur qu'il n'imaginait pas les installe un temps dans une proximité valorisée. Pourtant, l'ambiguïté de ses observations se confirme : « La plupart de ces femmes n'ont rien d'attrayant avec leur seins tombants, elles sont vieilles avant l'âge. Quelques-unes cependant, les très jeunes sont très belles. »

J'ai rencontré Henri à Marmande en 2011. Électricien, il appartenait lui aussi au 4<sup>e</sup> BCP. Il s'oppose nettement aux poncifs éculés si courants chez certains vétérans, et affirme :

« Non, les femmes n'étaient pas sales. En robe fleuries, un foulard coloré dans les cheveux, elles étaient propres... Elles étaient belles... Les jeunes filles étaient très belles... ».

Il ne se projette pas des images de l'exotisme colonial, de *fatmas* fantasmatisées, dénudées ou voilées, mais il voit des femmes réelles, des

paysannes qu'il a croisées et regardées et qui existaient chacune, individuellement sous son regard.

Les regards des violeurs armés étaient autres. Ils dénudaient les femmes de leur volonté, de leur personnalité, de leur humanité. Que restait-il d'elles après les viols qu'elles avaient subis ? Peu de témoins m'en ont parlé. Xavier, infirmier, précise dans une note de son livre : « Je les avais trouvées recroquevillées, tremblantes, terrifiées au milieu des leurs <sup>12</sup> ». Sur le terrain avec son groupe, Gérard, parachutiste, après une séance de torture qui lui a sauté au visage, note : « On s'éloigne » et poursuit quelques lignes plus bas :

« Les tortionnaires [qui l'ont également violée] nous remettent la jeune femme traumatisée, grelottant dans ses vêtements en lambeaux qui la recouvrent à peine. Il s'en vont avec leur saloperie de machine [la gégène] rejoindre l'hélico qui est revenu. On aide la jeune femme à ramasser le reste de ses vêtements. La couvrir. Dérisoire. Elle a la tête baissée. Ses yeux sont embués de larmes et remplis de terreur, des sanglots s'échappent de sa bouche. Sa chevelure brune et abondante tombe sur ses épaules et encadre son visage plein d'effroi, figé par la souffrance et la stupeur. (...) Elle s'assied, essaie de récupérer un peu. On lui tend une gourde. Elle boit quelques gorgées d'eau (...) et s'en va, titubant (...) <sup>13</sup> »

La majorité des femmes violentées, ou alors torturées et violentées, étaient des paysannes. Elles ont été violées chez elles, entourées de leurs enfants, parfois dans les champs où elles travaillaient. D'autres, menacées par les soldats en armes, ont été raptées, emprisonnées dans leurs cantonnements. Certaines étaient des filles ou des épouses de rebelles comme la parente d'Azzedine ou des militantes comme Fatima, la nièce de Doukha, des témoins rencontrés à El Ancer en 2010 et 2011. Quelques-unes étaient des combattantes comme les deux femmes données aux soldats par leurs officiers dont m'a parlé Christian, aide-soignant en 1992.

A Constantine, en 2007, j'ai rencontré Hadjira. Appartenant à une grande famille de la ville, elle a été éduquée dans la double culture française et arabe. Agent de liaison du FLN en 1959, elle est arrêtée et emprisonnée au Centre de renseignement et d'action (CRA), installé aux portes de la ville, dans la ferme Ameziane. Probablement protégée par l'intervention d'une personnalité, elle a échappé au viol mais a subi comme ses compagnes la torture et les violences sexuelles qui l'accompagnent. Dans un des entretiens qu'elle m'a accordés, elle dénonce l'arbitraire des parachutistes qui les gardaient et le viol qui les menaçait, aux cours des interrogatoires ou alors la nuit, quand avinés, ils pénétraient dans l'écurie où elles étaient détenues.

Quelques rares témoignages font état de plaintes déposées par les parents ou les représentants des femmes violées. André observe ainsi qu'après la séance de strip-tease et après le viol de la jeune fille par quatorze militaires, « le chef de village [est venu] présenter ses doléances au lieutenant. Mais ce dernier a rejeté sa plainte et affirmé que si viol il y a eu, il est le fait des goumiers [les supplétifs marocains qui opéraient dans le même secteur]. » La protestation courageuse du chef de village n'a pas été entendue par l'officier. Mais, heureusement pour le plaignant, il n'a pas jugé bon de le confier à l'officier de renseignement (OR) de l'unité pour dénonciation calomnieuse. Il l'a simplement renvoyé.

Le second cas est évoqué par Constantin, un militaire de métier. Dans un courrier qu'il m'adresse en mai 2021, il évoque une affaire de viol perpétrée par un sergent en Kabylie au cours de l'été 1961. L'officier responsable de la SAS avait reçu et écouté la famille d'une jeune fille violée, dépendant de son administration. Il avait porté plainte en son nom à la gendarmerie. L'affaire est allée jusqu'au Tribunal pénal des forces armées (TPFA) de Sétif. Mais Constantin qui faisait partie du jury précise :

---

<sup>12</sup> Xavier Jacquey, *Ces appelés qui ont dit non à la torture*, L'Harmattan, 2012, p. 57.

<sup>13</sup> Gérard Kihn, *Algérie, Le sang des autres*, Empreintes, 2011, p. 116.



« Après délibération du jury fortement manipulé par le juge, le sergent fut acquitté !!!! (...) Je ne sais plus où le fait divers s'est passé, certainement en Kabylie, ni à quelle unité appartenait le sergent. En consultant les archives du TPFA de Sétif on doit pouvoir retrouver ce que je raconte là. »

Pour des paysans déjà peu ou pas instruits du droit, quelle confiance accorder à la justice des militaires qui protégeaient les violeurs ? Pourquoi protester alors que les rares protestations et les plaintes avancées par quelques-uns étaient le plus souvent classées sans suites, alors que le risque de subir des représailles était évident ? Hors les rares témoignages comment préciser la situation qui prévalait sur le terrain ? Il faudrait avoir accès aux archives des TPFA et préciser le nombre d'affaires de viol qui ont été traitées, analyser leurs conclusions en faveur ou à l'encontre des plaignantes.

Les femmes violées ne bénéficiaient pas forcément de la sollicitude de leurs parents comme le relèvent Constantin et Xavier. Doukha, une paysanne de la mechta Oudjehane, avec qui je me suis entretenue à deux reprises, en 2012 et en 2013, ne nomme pas le viol, mais le laisse entendre. Encouragée par son ouverture, j'ose lui demander : « Que devenaient celles qui survivaient au viol ? » Elle a cité l'exemple d'une jeune femme de sa connaissance : « Son mari l'avait divorcée. »

Gérard, parachutiste, a été témoin de plusieurs viols sur le terrain au cours des opérations. À propos de celui d'une jeune fille perpétré en haute Kabylie en 1959, il note la réaction d'un témoin algérien : « La jeune fille qui s'est échappée aperçoit un vieillard et se précipite vers lui pour se réfugier dans ses bras (...). Il la rejette brutalement <sup>14</sup>. » Quels recours pour les femmes qui étaient abandonnées par leurs proches ? Aucun, sinon la folie et la mendicité, comme Kheïra la mère de Mohamed Garne <sup>15</sup>. D'autres devenaient des proies pour les violeurs.

François, publicitaire, était appelé en 1961 au 30<sup>e</sup> Dragons dans le Constantinois. Dans courrier qu'il m'envoie en avril 2021, il précise à propos de l'une d'elles :

« Cette femme algérienne habitait à l'écart du village. Des soldats lui donnaient leur linge à laver. Ils en avaient fait leur bonne, mais aussi leur putain, celle qu'on allait voir pour "tirer un coup". Elle ne pouvait rien dire, c'était tout bénéfice. »

#### **4 - Des chemins qui mènent au viol**

Plusieurs cheminements empruntés par les militaires les conduisent jusqu'au seuil du passage à l'acte. Le premier s'inscrit, du début à sa fin, à l'extérieur du cantonnement. De petits groupes d'une vingtaine de soldats se trouvent dispersés sur le terrain à l'occasion des diverses opérations (surveillances, fouilles de villages, bouclages). La présence des soldats se manifeste aux villageois par leur passage indiscret dans les lieux réservés aux femmes, comme les abords des sources et des fontaines. Leur entrée brutale dans le village se poursuit par l'investissement des courtes et des maisons, et le viol de l'intimité des foyers. Aux humiliations, à la force brutale qu'ils imposent, succèdent les gestes grossiers, les attouchements, les mises à nu qui visent les femmes algériennes.

Christian était brigadier-chef de 1958 à 1960 au 151<sup>e</sup> RIM, dans le Constantinois. Il reconnaît d'emblée mais sans développer : « Les femmes, les viols, ça existait. Moi, je l'ai vu. Il y en a dans les opérations, ils ne cherchaient pas le fellagha, ils cherchaient la fille. »

En 2012, Georges, ouvrier, soldat au 4<sup>e</sup> BCP, a été un de mes témoins les plus décidés à dévoiler les violences. Alors qu'à la réunion de l'amicale des anciens du bataillon, son chef de section devenu général lui avait conseillé de se taire et qu'un de ses camarades lui avait recommandé « surtout, ne dis pas

---

<sup>14</sup> Gérard Kihn, *op cit*, p. 111.

<sup>15</sup> Voir Florence Beaugé in *Le Monde*, 9 novembre 2000.

tout... », il assène au téléphone : « Moi, je dis ce *que j'ai envie de dire* ». Il se trouvait en 1956 dans le secteur de Collo et précise le contexte des viols perpétrés à l'extérieur des cantonnements, et leur répétitivité. Il ne parle ni de *chercher*, ni d'*approcher* mais de *viol* :

« [Au cours des opérations de surveillance], quand on entrait dans les villages. Quand c'était possible, quand on était avec de bons copains... Quand on avait le temps... Quand l'occasion se présentait... Non, pas à chaque opération, mais assez souvent quand même, les femmes étaient violées ».

Le profond malaise qu'il ressent face aux viols et à leur fréquence s'exprime dans le *on*, préféré au *nous* trop précis, trop inclusif ; dans la forme passive, ensuite, qui lui permet de voiler sa présence et celle de ses camarades. De les éloigner du crime ?

Les soldats armés étaient en groupe et les viols étaient le plus souvent collectifs. Georges précise l'un d'eux :

« Quelque temps après mon arrivée, nous sommes allés dans une mechta, le sergent m'a placé en protection. Les copains ont avancé. Plus loin, ils sont entrés dans un gourbi. Après quelque temps, l'un d'eux est sorti : "Viens donc, Georges ! Le sergent t'appelle". Je suis entré... Ils tenaient une femme. Un soldat avait son arme braquée... Un autre était sur elle... Le sergent a dit : "Arrive, Georges, c'est ton tour !" J'ai crié : "Non, non je ne peux pas !" Je suis sorti en courant. Il y avait un officier à l'intérieur... Non ! Non ! Pas avec tout ce monde... Non ! Non ! Pas comme ça... Peut-être tout seul... qui peut le dire ? »

André, enseignant, appartenait comme Georges au 4<sup>e</sup> BCP. Le récit qu'il a rédigé, « La mémoire saute une génération », permet de prendre la mesure des violences exercées par les militaires dès le mois de mai 1955, dans le Constantinois, alors qu'à cette date le calme régnait dans les campagnes :

« [Au] cours d'une fouille de mechta, nous sommes entrés dans les gourbis. Il ne restait que les femmes. Nous les avons poussées dehors. Un gars a prétendu qu'elles pouvaient cacher des armes sous leurs robes... Alors une étrange séance de strip-tease a commencé. Menacées par les soldats en armes, les unes et les autres ont été obligées de se dénuder. Sans une supplication, sans même un regard, droites et dignes, elles se sont lentement dévêtues. Quand leur dernier vêtement est tombé, elles ont pudiquement ramené leurs mains devant leur sexe. Mais une forte tape les a obligées à abandonner (...) ».

Le soir même, des camarades d'une autre section, qui avaient participé à l'opération à leurs côtés, se sont vantés d'avoir procédé de même. Ils avaient repéré dans la courette « une fille, jeune et jolie, apeurée aussi à la vue des mitraillettes ». Sous prétexte de la fouiller, ils l'ont dénudée et « à quatorze, *ils lui sont passés dessus !* »

Une partie des témoins arrêtent leurs récits au seuil du viol, soit qu'ils se soient « éloignés », soit que leurs frontières du dicible les empêchent d'aller plus loin.

Le second cheminement s'effectue à l'intérieur des limites des cantonnements militaires.

Des soldats qui ont arrêté un « suspect », arrêtent également sa femme, comme l'a précisé Patrick. Appelée elle aussi suspecte puisque détenue, en attente de la décision que prendront les officiers, elle est à la merci des *importuns*, comme l'observe avec élégance Jean-Yves Alquier <sup>16</sup>.

De toute manière, si elle n'est pas violée à ce moment-là, sous le prétexte de la « préparer à l'interrogatoire », elle subira des violences sexuelles au moment d'être « interrogée ». Dénudée brutalement par ses tortionnaires, elle subira la torture et les violences sexuelles qui en font partie.

Gérard, caporal parachutiste a été témoin en 1959 d'un viol perpétré en Kabylie par des gradés de son régiment soucieux de « conditionner » leur détenue avant de la remettre aux officiers du 2<sup>e</sup> bureau chargés de l'interrogatoire.

---

<sup>16</sup> Jean-Yves Alquier, p. 217.

Azzedine, un interlocuteur rencontré en 2011 et 2012 à El Ancer dans le secteur d'El Milia, où le 4<sup>e</sup> BCP était installé au printemps 1956, évoque l'arrestation d'hommes et de femmes de son village, dont son oncle Aboud Boukelmoune et la belle-fille de celui-ci, Hadjira, âgée de 17 ans. Détenus au cantonnement de la 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon, à l'école de Jeballa, ils ont été enfermés tous ensemble, dans une seule pièce, durant 25 jours. « Chaque nuit, les soldats français [les interrogeaient] et *faisaient des dépassements sur les civils* (...). Tous les emprisonnés les subissaient, comme Hadjira et son beau-père. » Les « dépassements », expression pudique qui, pour les Algériens, désigne ce que mes interlocuteurs nomment ces *trucs*, ces *choses*.

En avril 2021, Jean-Marie relate dans un courrier des violences sexuelles subies par une femme alors qu'il était caporal au 75<sup>e</sup> RIMA, stationné en 1961 dans le secteur de Collo. Âgée d'une cinquantaine d'années, elle était

« nue, dans un gourbi [du cantonnement] dans lequel (...) agissaient l'adjudant et un appelé, boucher dans le civil, ce dernier semblait prendre du plaisir lorsqu'il tournait la gégène de plus en plus vite, pour augmenter l'intensité du courant (...). À la réflexion, ce sont peut-être une dizaine de personnes qui ont subi ces tortures. J'ai encore ces cris de femmes violentées dans les oreilles. Phonétiquement c'était "lachoumi, lachoumi" répétés durant des dizaines de minutes !!! ».

Au cours de la plupart des interrogatoires, des officiers, des hommes du rang, aussi, dénudent, manipulent, investissent les corps et l'intimité des femmes qu'ils dénomment suspectes pour les soumettre aux supplices de la baignoire, de la roue ou de l'électricité.

Le viol au cantonnement est parfois décidé d'avance, prémédité par les violeurs qui ont repéré une femme au cours d'une opération. La préméditation est parfois très élaborée. Xavier, infirmier dans le secteur de Géryville, ne participait pas aux opérations, et ses fonctions l'éloignaient du spectacle direct des violences. Mais, dans une lettre à ses parents datée du 21 février 1958, il précise la mise en scène préparée par des officiers, soucieux de masquer leurs crimes :

« Les gradés [des officiers] ont ramené il y a cinq nuits quatre femmes au poste en les faisant passer pour des hommes [des nomades qu'ils auraient arrêtés], leur mettant des djellabas, et ils les auraient violées aux dires d'un sergent, puis lâchées, en disant aux gars du poste : « C'était des jeunes, on les a lâchés (...) »<sup>17</sup> ».

Denis, ingénieur, m'a confié ses photographies en 2002. Il était sous-lieutenant parachutiste dans le Constantinois en 1957. Son témoignage fait état d'un troisième cheminement. La préméditation s'y exprime de manière tout aussi évidente que dans les faits évoqués par Xavier. Mais, dans le témoignage de Denis, les forces mises en œuvre pour violer sont inhabituelles. Il ne s'agit pas ici d'une opération de surveillance ou d'un bouclage de village effectué de jour, occasion rêvée pour les soldats violeurs, ni même d'un rapt effectué en groupe, mais d'une opération « *vide-burnes* » préparée au cantonnement, et menée par un sergent à la tête de sa section en 1958, de nuit, dans la mechta proche du cantonnement, à proximité d'Aïn-Abid. Denis précise les autres violences qui ont accompagné et qui accompagnaient le plus souvent le déroulement des viols :

« Les villageois ont été collés au mur sous la garde d'un soldat, les autres militaires se sont dispersés dans les gourbis. Il y a eu des cris... Pour calmer les hommes, le garde a tiré. Une balle perdue a blessé un soldat. »

Je n'ai disposé que d'un seul témoignage, pour un dernier cheminement pourtant plus classique, celui de Christian, brigadier-chef au 151<sup>e</sup> RI en 1958. À la fin d'une grande opération menée par plusieurs unités dont des parachutistes, les officiers avaient rassemblé les rebelles arrêtés, quelques hommes et deux femmes. Après les avoir interrogés, précise Christian, en passant alors de la forme active à la forme passive, « *ils ont donné les deux femmes aux soldats... Elles ont été violées et tuées.* »

---

<sup>17</sup> Xavier Jacquey, p. 57.

Dans les témoignages, lettres ou récits, publiés depuis la guerre, des écrivains, autrefois appelés, signalent eux aussi des violences sexuelles au cantonnement, comme sur le terrain. On pourrait multiplier les exemples très précis qu'ils donnent.

Le témoignage de Michel Rachline, en poste dans le Constantinois en 1956 et partisan au départ de *l'Algérie française*, est révélateur. Pistonné, il occupe le poste envié de gérant du mess des officiers. À l'abri des opérations, il n'est pourtant pas à l'abri du spectacle des violences. Dans une lettre à ses parents, il observe :

« Mon bar devient une sorte de bordel. On y viole des femmes traînées là en prisonnières et bien sûr on s'y viole entre soi. Il y a un certain garçon de 19 ans sur lequel CENT voyous sont passés. »

Opérationnel ensuite dans la région de Sétif, il est mêlé à une « opération vide-burnes » dont le déroulement est similaire à celle évoquée précédemment par Denis :

« La semaine dernière, arrivés dans un douar, le brigadier a réveillé tout le monde, hommes, femmes, enfants, il a séparé les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, nous a autorisé à violer, à piller puis il a TUÉ tous les hommes. Il est vrai que le pauvre petit avait trop bu ; à l'armée c'est une circonstance atténuante (...). Vous voulez savoir si j'ai violé ? J'aurais bien voulu mais je n'y suis pas arrivé aux grands rires de mes camarades, virils, eux<sup>18</sup> ».

Les témoignages de mes interlocuteurs sont précis. Ils attestent que *des* militaires ont violenté et violé des Algériennes. Ces crimes ont eu lieu dès leur arrivée en 1955, bien avant les premiers affrontements meurtriers. Ils se sont poursuivis jusqu'à la fin de la guerre.

Aucune région d'Algérie n'a été épargnée. Les témoignages concernent aussi bien les Aurès, le Constantinois et la Kabylie que les régions réputées plus calmes d'Alger et d'Oran ; les villes et surtout les campagnes ont été touchées.

Les violeurs, hommes du rang et officiers, perpétraient leurs crimes de jour comme de nuit, dans les mechtas comme dans les enceintes militaires. Toutes les occasions s'y prêtaient, des plus banales comme les contrôles d'identité, aux plus exceptionnelles.

Seule une partie des militaires violaient, mais le climat de violence que le haut-commandement militaire imposait, la facilité de violer a favorisé le passage fréquent à l'acte, le plus souvent en groupe et toujours sous la menace des armes.

## 5 - Des appelés coupables et responsables ?

Mes interlocuteurs ont évoqué les circonstances et les acteurs des crimes dont ils ont été témoins. Que disent-ils d'eux-mêmes, spectateurs de ces actes ? Au moment des entretiens, la plupart expriment des sentiments qu'ils affirment avoir ressentis dès l'époque des faits et qu'ils ressentent encore aujourd'hui. Les termes forts qu'ils utilisent, le rythme de leur parole et même la ponctuation de leurs écrits sont significatifs de leur trouble.

Alain, enseignant, avant même d'en parler affirme d'emblée : « C'était horrible », et conclut en reprenant la même expression : « C'était assez horrible quoi... »

Xavier, infirmier dans le secteur de Géryville en 1959, décrit ses réactions, et les souligne en doublant le *je* par *moi-même* : « J'étais moi-même horrifié et je n'avais rien pu faire que dire [aux jeunes femmes] ainsi qu'à leur famille *mon scandale* et *ma honte* en leur donnant un calmant<sup>19</sup>. »

---

<sup>18</sup> Michel Rachline, *Lettres aux parents*, pp. 92 et 123.

<sup>19</sup> Xavier Jacquey, *op. cit.* p. 57.

Jean-Marie, en poste en 1961 dans la presqu'île de Collo, s'explique dans un courrier qu'il m'envoie en mai 2021 :

« Nous étions conditionnés pour encaisser cette barbarie. Honte à nous d'avoir laissé faire. Je me souviens notamment d'une femme d'une cinquantaine d'années, nue, dans le gourbi. Je suis sorti de cette pièce chaviré et c'est tout !!! »

Il souligne « sa honte » par « c'est tout » et les points d'exclamation triplés qui suivent disent combien il s'en veut de ne pas être intervenu.

L'*horreur* qui les étroit manifeste leur conscience des crimes qui se perpétrent sous leurs yeux. Elle aurait dû les inciter à s'interposer, à exprimer au moins leur désaccord. *La honte* qu'ils éprouvent souligne leur sentiment de culpabilité, puisqu'ils ne se sont pas opposés aux violences qui se déroulaient à leurs côtés.

Gérard, caporal parachutiste, en opération en Kabylie, se souvient des cris d'une jeune femme que ses camarades violaient. Il note : « Mon cœur cogne (...). Je m'assois indigné (...). Je me sens coupable. Je me sens sale. J'en suis malade et pour longtemps. Putain d'armée !<sup>20</sup> »

Gérard dépasse l'horreur et réagit. Sa première réaction est l'indignation qu'il manifeste clairement par son attitude : il se met à l'écart de sa section, s'assied. « *Putain d'armée !* » L'insulte qu'il lance souligne son retrait. Mais le groupe ne réagit pas. Dans la solitude qui est la sienne, Gérard s'en tient là. Il arrive cependant que la dynamique de groupe, si propice aux méfaits, se désagrège. Un soldat proteste, d'autres prennent son parti et un nouveau groupe dissident soudain se constitue et agit à son tour, avant de disparaître. Gérard se souvient ainsi de deux faits exceptionnels, une séance de strip-tease interrompue en Kabylie par les protestations conjointes des femmes et d'une bonne partie de son groupe ainsi qu'une tentative de viol empêchée grâce à l'aide d'un camarade<sup>21</sup>. Ces faits tranchaient nettement sur ce que Pierre André Canale, un autre de mes interlocuteurs, définit dans un de ses courriers comme « l'abjection du quotidien ».

L'abjection l'emportait le plus souvent, et Gérard l'a éprouvée dans toute son horreur. Il se sent *coupable* et *sale*, comme ceux qui ne sont pas intervenus du tout.

Aucun de mes interlocuteurs ne tente de se disculper en avançant les sanctions qui menaçaient les soldats qui s'interposaient. Pourtant, tous les connaissaient. Xavier, dans un courrier adressé à son frère, en donne un exemple. Il déroule les scènes qui ont suivies le rapt et le viol des quatre femmes perpétrés par des officiers de son bataillon :

« Il y a 10 jours, les chasseurs du poste, après avoir essayé un peu maladroitement d'en parler [du viol] au commandant de compagnie, ont envoyé une lettre au commandant du 30<sup>e</sup> BCP, lui disant qu'il y avait eu des tortures et des viols au poste. Gros barouf, première réaction du commandant : me foutre dedans et me muter. Seulement je n'étais pour rien dans cette lettre dont je n'avais connu l'existence qu'après qu'elle soit faite. Puis enquête de gendarmerie auprès des gars qui avaient signé (...). L'enquête ne s'inquiète pas beaucoup des tortures ; pour les viols, ils ne sont pas retenus à ce que je sais, parce que les femmes ont reçu 500 francs à la sortie, mais on les a emmenées sous la menace du revolver ; enfin, c'est dit 'prostitution'. Conclusion : probablement pour certains [des signataires de la lettre] plusieurs mois de prison pour mutinerie et faux témoignages...<sup>22</sup> »

Dans un courrier qu'il m'envoie au mois d'avril 2021, Xavier tient à préciser : « Les 500 francs donnés étaient une précaution prise par les violeurs qui, si l'affaire venait à être connue, serviraient à dire que les viols étaient de la prostitution. »

La tolérance du commandement concernait les violeurs, mais pas ceux qui protestaient. Ceux-là étaient systématiquement inquiétés, interrogés par les

---

<sup>20</sup> Gérard Kihn, *op. cit.*, p. 111-112.

<sup>21</sup> Gérard Kihn, *op. cit.*, pp. 106 et 112.

<sup>22</sup> Xavier Jacquey, courrier du 2 mars 1959, *op. cit.* p. 60.

gendarmes et accusés de mutinerie ou de faux témoignages. Convoqués devant le TPFA, ils risquaient d'être incarcérés dans des prisons militaires, mutés dans des compagnies disciplinaires, les fameuses « Sections spéciales », véritables bagnes militaires comme le camp de Tinfouchi, perdu au sud du Sahara, à proximité de la Mauritanie. Quand l'affaire était étouffée et que les protestataires échappaient à une comparution devant le TPFA, les punitions coutumières non officielles qu'ils subissaient : le tabassage, le cachot, le « tombeau » étaient terribles. Parfois cela pouvait même être pire. Gérard et Xavier ont osé protester, ils ont été menacés de mort par leur lieutenant : « Je saurai bien m'arranger pour qu'un jour vous vous fassiez descendre <sup>23</sup>. »

Dans la solitude aride de leurs mémoires, les vétérans qui s'expriment restent préoccupés par ce passé. Au téléphone en 2012, Georges, ouvrier, appelé au 4<sup>e</sup> BCP en 1956, reprend le cours de sa réflexion :

« C'est drôle ce que je vous ai dit... Je n'en parle jamais. Même avec les meilleurs copains, nous n'en parlons pas. J'en parle avec vous, aujourd'hui... Pourquoi ? Pourtant on n'aime pas se souvenir de *ce qu'on a fait de mal*. Dire ce que les copains ont fait, encore moins ! »

« Le mal » pour lui, comme pour ceux qui ont accepté de me rencontrer et accepté de témoigner, est clairement désigné. Ce sont les violences hors combat pratiquées au cours des interrogatoires sur des suspects ou sur le terrain, dans les villages, au cours des opérations. Ces exactions gratuites, ces violences physiques, sexuelles, ces viols et ces meurtres, Georges les relie dans un même ensemble quand il affirme : « On a volé, on a violé, on a tué. »

*Le mal*, ce concept auquel certains font référence, ce mal dont ils ont pris conscience, à l'époque comme le précise Pierrot, bûcheron, écouté en 1992, appartient au domaine du sacré, celui de la morale et de la religion. Il leur apparaît aujourd'hui dans toute son évidence et dans toute son horreur. Parce qu'ils n'ont pas essayé de décourager leurs camarades violeurs, ils se jugent coupables. Le fait qu'ils le soient par « omission » ne les console pas.

J'ai fait la connaissance de François, membre de la 4ACG en 2015. Appelé en 1961 au 30<sup>e</sup> Dragons opérant dans le Constantinois, il a pris des notes sur le terrain et les a mises en forme « bien après [son] retour. » En juin 2021, il me les communique et précise :

« Il aurait fallu dire non, objecter. Certains l'ont fait. Il manquait le courage, c'est tout. Passer outre la raison, dire non avec sa chair et ses tripes. Il aurait fallu se lever du milieu des couchés, dont j'étais, ne pas écouter leurs raisons. »

Il oppose la raison, qui poussait la majorité à obéir, et le courage. La raison ici invoquée, n'est pas celle de René Descartes. Elle n'est pas le fruit d'une réflexion, d'une conviction intime, exigeante. Elle n'est que le résultat d'une opération comptable qui met en balance les pertes et les profits immédiats du silence. La crainte des sanctions prévues par les règlements militaires l'a emporté. Ceux qui écoutaient leur conscience, ceux-là seuls ont dit « non ». Abandonnant les *couchés*, les militaires disciplinés et raisonnables, eux seuls ont osé affronter l'institution militaire. Ils se sont *levés*.

Droits dans leur verticalité et leur dignité d'humain.

François s'accuse d'avoir fait partie des *couchés*. Il se met en cause en usant d'une sévérité désespérée, bouleversante. Le désordre violent, inhabituel, dans lequel jaillissent les fragments de son analyse souligne son désarroi, toujours actuel.

André, à propos de la scène de strip-tease forcé, précise et utilise lui aussi le terme si fort de « tripes » :

---

<sup>23</sup> Xavier Jacquey, *op. cit.*, notes pp. 78 et 91.

« Je suis *écœuré* par ce spectacle, mais je ne proteste pas : je n'ai pas assez de *tripes* pour m'interposer (...) Néanmoins, dussé-je vivre cent ans, *je me reprocherai toute ma vie de n'avoir pas hurlé mon indignation* <sup>24</sup>. »

De même que François, André endosse l'identité de l'accusé et du juge, il relève son manque de courage, laisse entendre la complicité induite par sa présence. La négation révèle ce qu'il aurait dû faire : *protester, hurler son indignation, avoir des tripes pour s'interposer*. Comme les autres, il s'estime coupable de ne pas avoir réagi.

Ce n'est probablement pas un hasard si François et André choisissent la même métaphore des *tripes* pour désigner le courage, rejetant d'emblée *les couilles* qui appartient au champ sémantique de la virilité machiste dominante dans les sociétés masculines et si prisée des violeurs. Les tripes, ce terme réservé aux viscères des animaux n'est ni sexuel ni généré. Tout être vivant possède des tripes. Mais s'ils préfèrent utiliser *les tripes*, peut-être est-ce aussi pour laisser entendre qu'ils estimaient le viol abject au point de « rendre tripes et boyaux ». Comme certaines femmes vomissent au moment de l'agression, peut-être auraient-ils dû vomir le viol. Avoir des tripes, avoir le courage de s'opposer... Avoir ce courage violent, profond, irrépressible, charnel. Le courage d'un humain qui ne compte pas, mais se dresse de tout son être.

La violence des qualificatifs et des images renvoie à la violence des scènes dont ils ont été les témoins obligés. Mais, alors que François endosse le rôle de l'accusé et de son juge, un juge d'une sévérité extrême qui n'avance aucune circonstance atténuante, André endosse en plus le rôle de l'avocat : « Des gradés se trouvaient à proximité, pourquoi ont-ils eu la lâcheté de fermer les yeux ? <sup>25</sup> »

## 6 - La responsabilité des officiers

*Les Fiches pré-militaires*, un manuel édité par l'armée et destiné à l'instruction des futurs officiers, précise que « l'autorité qui donne [les ordres] en est responsable <sup>26</sup> ». Dans le cadre du quadrillage qui caractérise la guerre d'Algérie, les ordres étaient transmis ou donnés par le plus haut gradé se trouvant sur le terrain, capitaine ou lieutenant de compagnie, chef de section. Il s'agissait d'ordres oraux qui ne laissent aucune trace dans les archives. Dispersés sur le terrain, les subordonnés disposaient d'une certaine liberté dans l'interprétation des ordres.

D'après mes interlocuteurs, les gradés avec lesquels ils étaient en contact, du sergent au capitaine, laissaient faire les violeurs. Gérard, parachutiste, dans un courrier daté du 24 mai 2021, précise : « Je n'ai jamais entendu un officier interdire formellement les viols au cours des opérations ». Alain, sous-lieutenant au 2/88<sup>e</sup> RI dans le secteur d'Alger en 1957, souligne que les agressions sexuelles systématiques au cours de la fouille des femmes se faisaient « *sur ordre du capitaine* ». Il insiste : « Il fallait... *Les soldats devaient regarder, toucher le sexe... Cet ordre-là, toucher le sexe des fatmas... c'était une instruction précise.* »

Certains officiers allaient plus loin en donnant l'exemple. Gérard, Georges, Denis et Xavier font état de sous-officiers et officiers violeurs. Dans des courriers qu'il m'envoie en avril 2021, Gérard insiste : ce sont des officiers de son unité qui avaient « conditionné » la jeune femme en la violant avant l'interrogatoire ; il précise également : « Un des sous-offs était une franche ordure, tueur à plaisir et parfois violeur et pervers, bête à pleurer. (...) Il était en quelque sorte l'éducateur des autres. »

Xavier, dans un courrier d'avril 2021, précise les identités des gradés raptés et violeurs des quatre femmes près de Géryville : « Il y avait le sous-lieutenant chef de poste et ses trois sous-officiers. » Il poursuit, s'élève dans la hiérarchie et nomme leur supérieur :

---

<sup>24</sup> André Décérier, *La mémoire saute une génération*, photocopié s.d. [2003], p. 34.

<sup>25</sup> *id.* p. 34.

<sup>26</sup> *Fiches pré-militaires*, Charles-Lavauzelle, 1955, p.129.

« C'est le commandant Labaume, le chef du 30<sup>e</sup> BCP, ainsi que les gendarmes qui ont tenu à couvrir les viols. C'est ce même commandant qui a puni durement les signataires de la lettre de protestation qu'ils lui avaient envoyée. C'est aussi ce même commandant qui les a insultés lors de leur expulsion du cantonnement : ' Parmi vous, il y a trois ou quatre salauds et les autres sont des crétins'. »

Comme le commandant Labaume, des officiers de tout rang, toléraient et couvriraient leurs subordonnés coupables de viols. Et punissaient ceux qui osaient protester.

Dans des notes prises à l'époque, André s'interroge à propos de son lieutenant commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> BCP. Alors que le chef du village s'était rendu au cantonnement des violeurs et avait protesté auprès du lieutenant, chef de poste, celui-ci avait préféré mentir et accuser les goumiers. André s'interroge à son propos : « Est-il sincère ou veut-il faire l'économie d'une enquête et de ses conséquences ? Je penche pour la seconde solution. Lui aussi est lâche dans cette affaire <sup>27</sup>. » Mais la lâcheté est une explication trop simpliste puisque, d'après ce que disent mes autres interlocuteurs de la 3<sup>e</sup> compagnie, et même André, ce lieutenant devenu capitaine peu de temps après était courageux, sur le terrain en tout cas. Il était aussi jaloué par ses collègues ; l'affaire risquait-elle d'être un prétexte utilisé par eux pour lui causer des ennuis ? Il a préféré couvrir ses hommes, se protéger. Tolérait-il les viols ? En tout cas, il ne les interdisait pas. Il ne s'est pas opposé aux séances de strip-tease, il n'a pas puni les violeurs. D'ailleurs, quelques mois plus tard, témoin des violences sexuelles que ses soldats imposaient au cadavre d'un adversaire dans la cour du cantonnement, il s'est contenté de donner l'ordre de « faire remettre le cadavre, braguette refermée, à la population du village. » Comme les autres officiers du 4<sup>e</sup> BCP, il a mené avec ses hommes en 1956 des opérations de représailles comportant des massacres <sup>28</sup>.

Dans le même bataillon du 4<sup>e</sup> BCP à El Ancer en 1956, « Toto Baroud », le terrible capitaine Rouleau, commandait la 1<sup>e</sup> compagnie et s'opposait absolument aux viols. Réputé violent et cruel, il pardonnait volontiers au tireur « instinctif » meurtrier d'un civil apeuré ; sur ordre de son supérieur ou à sa propre initiative, il avait organisé et ordonné le massacre des hommes d'Oudjehane le 11 mai 1956. Georges, qui était sous ses ordres, précise en 2012 : « Il n'aimait pas qu'on s'approche... Mais quand il était plus loin... »

Quand Rouleau prenait un soldat en flagrant délit de désobéissance, la punition était immédiate, il rossait le contrevenant. Ensuite, selon son humeur, il pouvait renouveler ses sanctions au poste par des gardes supplémentaires. Mais cela n'allait pas plus loin.

Il y a eu quelques rares exceptions d'officiers opposés aux viols qui ont porté plainte comme Denis, appelé, sous-lieutenant parachutiste, chef de poste à proximité d'Aïn Abid en 1957. Un de ses hommes avait été blessé au cours de de l' « opération vide-burnes » menée en son absence par un sergent. Il s'était adressé à la gendarmerie d'Aïn Abid qui avait enregistré sa plainte. Mais cela n'est pas allé plus loin pour le sergent violeur. Denis, en revanche, affirme avoir « pris un sérieux savon de son capitaine ». Ce dernier lui a reproché de ne pas avoir étouffé l'affaire comme il se devait. Ensuite, il est intervenu auprès des gendarmes afin que la plainte soit classée sans suite. Le témoignage de Denis m'a été confirmé par un chercheur qui a retrouvé son dossier <sup>29</sup>. Heureusement pour lui, Denis, sous-lieutenant, n'a pas été sanctionné pour ce que sa hiérarchie estimait être une initiative malencontreuse de sa part.

Quand l'affaire n'était pas bloquée, elle était portée devant le TPFA. Jeune sous-lieutenant, en poste en 1961 dans la région de Sétif, Constantin s'est souvenu d'une séance du TPFA à laquelle il avait participé. A ma demande, il la décrit dans un courrier qu'il m'adresse au mois de juin 2021 :

---

<sup>27</sup> André Décérier, *op. cit.*, p. 35.

<sup>28</sup> Claire Mauss-Copeaux, *La Source, Mémoires d'un massacre, Oudjehane, 11 mai 1956*, Payot, 2013, pp. 39-46.

<sup>29</sup> Courrier de Michel Mathiot, décembre 2019.



« Le jury était constitué d'un colonel, d'un commandant, d'un capitaine, d'un lieutenant ou sous-lieutenant [Constantin] et d'un adjudant-chef [tous nommés par leurs supérieurs respectifs]. L'avocat, désigné d'office, appartenait à la justice militaire. Le juge appartenait à la magistrature civile.

« Lors de cette séance nous devons juger un jeune sergent appelé, accusé de viol. Son lieutenant était parti en patrouille avec sa section, il avait laissé le sergent avec quatre ou cinq appelés pour garder le fort. Peu de temps après leur départ, le sergent réunit les appelés et descend à la mechta pour faire un "contrôle d'identité" (ce que son lieutenant ne lui avait pas ordonné). Il a fait sortir [tous les habitants de la mechta] et retient une jeune fille qu'il ramène au poste, 'pour faire la cuisine', lui a-t-il dit. Seul le sergent a abusé de la fille. C'est la famille inquiète pour la jeune fille qui est allé voir l'officier SAS et lui a raconté l'enlèvement. C'est l'officier SAS qui a porté plainte et c'est ainsi que le sergent a eu à répondre de ses actes.

« L'officier S.A.S est venu témoigner en faveur de la plaignante.

« La jeune fille était présente à l'audience. Le juge civil qui l'a interrogée nous a dit : "Regardez-la". Elle était habillée comme une pauvre paysanne algérienne, elle était intimidée et renfermée sur elle-même, ne sachant pas répondre aux questions. Je la revois encore à la barre.

*"Vous croyez sincèrement qu'elle peut inspirer l'envie de la violer ?!"*

« Je ne sais plus où le fait divers s'est passé, certainement en Kabylie, ni à quelle unité appartenait le sergent. En consultant les archives du TPF de Sétif on doit pouvoir retrouver ce que je raconte là. »

Par la grâce de sa plaisanterie de corps de garde, le juge civil engage dans une complicité machiste tous les militaires présents. L'officier SAS, sidéré, seul face au groupe, ne peut que se taire. La jeune femme, sous les regards des hommes qui la soupèsent et la dénudent à nouveau, ne comprend pas, ne comprend plus. Évaluée à l'aune des seules pulsions qu'elle aurait dû leur inspirer, que reste-t-il de son identité, de son humanité ?

Le théâtre machiste du tribunal ne réserve que deux rôles à la plaignante, celui de la séductrice, qui incite les hommes à la violer et celui du laideron qui les dégoûte, eux, les vrais mâles, d'accomplir leur vocation de mâles, celle de « vider leurs burnes ». Elle est donc coupable, irrémédiablement.

Qui sont ces « juges » enfermés dans leur racisme, leur sexisme ? Aveugles devant le courage de la jeune femme, qui a reconnu face à sa famille, face à son village, face à l'occupant violeur, la dévastation qu'elle a subie et qui a osé résister, affronter cette assemblée de prédateurs...

Comme des soudards, seraient-ils incapables d'imaginer que le viol a transformé la jeune fille ? Sont-ils réellement incapables de rembobiner le film, de remonter aux scènes qui précédaient le viol ? C'est pourtant simple : le sergent a repéré au cours d'une opération la jeune fille dans son milieu. Elle est à sa place, dans ses occupations quotidiennes, dans le simple appareil de sa robe fleurie et de sa pudeur. Le sergent est décidé, patient. Il prémédite son crime, attend le moment favorable et revient de nuit, à la tête de son groupe de soldats armés pour la rapter. De retour au cantonnement, il s'isole avec elle. Elle se débat, il la traîne par les cheveux, la frappe brutalement, l'empêche de crier, déchire ses vêtements, la dénude, la force, l'enferme.

Le rapt, la séquestration et le viol auraient-ils été pour elle une succession de plaisirs ?

Gérard et Xavier ont vu des femmes violées. Ils ont été « horrifiés », ils décrivent des femmes en lambeaux, ruinées, ravagées, traumatisées.

La décision du juge civil est prise, confortée par celle, unanime, du jury militaire. Elle est sans appel, la plaignante ment, le sergent est innocent. Dans cette parodie de justice, l'officier SAS s'est trouvé seul aux côtés de la jeune fille, face à la collusion des autorités civiles et militaires. Parmi ces derniers, le plus haut gradé était un colonel.

Quelles ont été les suites pour l'officier SAS qui avait pris la défense de la jeune fille ? Des sanctions disciplinaires, probablement. Une mutation dans une unité opérationnelle ou même disciplinaire, une accusation pour faux

témoignage ou tout simplement une mise aux arrêts ? Tout était possible. Avec de telles menaces, mises à exécution, les éventuels protestataires préféreraient se cantonner au silence.

Mais, comment comprendre qu'un colonel fasse fi du témoignage d'un officier SAS ? Qu'il protège un sergent qui a désobéi à son lieutenant ? Un sergent qui a rapté une jeune fille, l'a séquestrée et l'a violée dans une enceinte militaire ? Comment comprendre une telle unanimité entre le juge civil et ces représentants de la hiérarchie militaire sans supputer des « ordres venus d'en haut » ?

La scène relatée par Constantin est significative de ce qui se passait sur le territoire algérien.

## **7 - Les responsables civils et militaires, acteurs du système répressif colonial**

La plupart de mes interlocuteurs étaient hommes de troupe et se trouvaient à des années-lumières des colonels et des commandants. Dans les premières années de mes recherches, seuls quelques rares interlocuteurs, de niveau d'études du baccalauréat et au-delà, abordent directement la question de la responsabilité du haut commandement. Est-ce à dire que les autres n'y sont pas sensibles ? Je pense à présent qu'ils se sont tus par honnêteté. Présents autrefois sur le terrain, conscients face au « mal », comment pourraient-ils fuir aujourd'hui leurs responsabilités et se défaire en incriminant ceux qui ne se trouvaient pas sur les lieux ? Pierrot, bûcheron, affecté au 26<sup>e</sup> RIM à Ouenza en 1956, reste vague mais observe en 1992 : « C'est la guerre qui veut ça et la vie militaire qui fait ça, *parce qu'on ne ferait pas ça en civil.* » Il s'arrête à des abstractions, la vie militaire, la guerre, sans aller jusqu'aux hommes de pouvoir qui choisissent la guerre plutôt que la diplomatie, aux hauts gradés qui décident de respecter ou non les lois de la guerre.

En 2012, Georges accuse, mais sans nommer personne : « *On* vous donne 'carte blanche'... *on* vous donne le droit de tuer... Vous croyez que vous avez le droit... Vous croyez que vous avez tous les droits... Violer, oui, même violer. »

Les soldats, formés au « tir instinctif », étant incités à tuer, les erreurs étaient admises. Robert, ouvrier, était parachutiste au 18<sup>e</sup> RCP en 1958, au cours d'un entretien en 1993, il signale le conditionnement à la violence par les officiers supérieurs :

« Une fois, le colonel du régiment, de Sarrazin, nous a rassemblés au carré. Le régiment, c'est 800 à 1000 bonhommes. Je l'ai vu se mettre debout sur une chaise et puis taper sur le dossier [avec sa badine] : « Je veux du tir, du tir à tuer ! », qu'il disait. Et puis nous, on criait : 'Ouais !' »

En temps de guerre, le devoir du soldat est de combattre l'adversaire, de le tuer s'il refuse de se rendre. Mais tirer sur des suspects ? Massacrer des civils ? Ces violences illégitimes et illégales ont été ordonnées ou encouragées par des officiers. Des interlocuteurs reconnaissent : « Ils nous donnaient carte blanche » ou c'était « pas de cadeaux ». Quelques-uns témoignent...

Des ordres ont été donnés oralement, ils trouvent leurs sources dans les directives et les instructions précises, signées par les plus hauts responsables militaires tout au long de la guerre d'Algérie. Je ne m'attacherai ici qu'à trois d'entre elles<sup>30</sup>. La première, qui date du 13 mai 1955, émane du général Chérière, commandant de la X<sup>e</sup> région militaire (l'Algérie), et a été reproduite dès 1969 par Yves Courrière dans *Le temps des léopards*<sup>31</sup>. Elle institue le principe de la *responsabilité collective* qui vise collectivement les civils d'un ou de plusieurs villages, accusés et incriminés automatiquement

---

<sup>30</sup> Pour les textes qui les suivent, voir Claire Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie, La Parole confisquée*, Hachette Littératures, 1998, pp. 173 sq.

<sup>31</sup> Voir le télégramme dans le cahier de photographies qui fait suite à la page 31.

parce que leurs habitations se trouvaient à proximité d'un lieu où des membres du FLN avaient mené une action. Celle-ci pouvaient-être sans gravité comme l'exemple donné dans le document, des sabotages (poteaux télégraphiques coupés, routes défoncées etc.). Les sanctions sont précisées : réquisition des « mâles » des villages environnants pour réparer les dégâts puis leur « éloignement ». Euphémisme qui signifie un enfermement arbitraire, à durée indéterminée, dans un camp administré par des militaires. Quand les actions étaient plus graves comme une embuscade, la répression est extrême. Un deuxième télégramme envoyé dès le lendemain 14 mai, confirme les actions à entreprendre :

« Je vous délègue pouvoirs décider en fonctions circonstances emploi mitrailleuses, rocket et bombes sur bandes (...). Responsabilité collective à régler vigoureusement. AUCUNE INSTRUCTION ECRITE NE ME SERA DONNEE PAR LE GOUVERNEUR. »

Ces directives émanant des plus hautes autorités militaires et civiles de l'Algérie incitent les commandants de zone aux représailles. Elles sont complétées par plusieurs directives. L'instruction n° 11 datée du 19 juin 1955 concerne tout d'abord le Constantinois, puis, le 1<sup>er</sup> juillet, toute l'Algérie. Elle est signée par les ministres de l'intérieur, Bourguès-Maunoury, et le ministre de la défense nationale, le général Koenig. Adressée aux commandants de zone, elle les charge d'impliquer chaque soldat dans une répression extrême qui ne distingue pas les civils des combattants puisque : « Le feu doit être ouvert sur tout suspect qui tente de s'enfuir ». Les effets de cette circulaire se font rapidement sentir. Ils sont lisibles dans les journaux de marche et d'opérations (JMO) des unités, qui mentionnent sans autre précision « les suspects » ou les « fuyards abattus ».

Tous les militaires, quel que soit leur grade, sont conviés à « régler vigoureusement le principe de la responsabilité collective ». Le haut commandement, prudent, évite encore dans ses écrits le terme plus précis qui l'incriminerait : les « représailles ». Mais des officiers, éclairés par des directives orales, ont décodé le message. Le témoignage d'André, présent dans le Constantinois dès le mois de mai 1955, montre combien les officiers et la troupe se sont complus à exercer des représailles sur les hommes et les femmes de la région. Pourtant, il n'était question à cette époque que de quelques actes de sabotage.

L'insurrection du 20 août 1955 et les semaines qui la suivent voient se préciser l'engagement du commandant de la X<sup>e</sup> région militaire, le général Lorillot, et du commandant de la zone du Constantinois, le général Lavaud. Toutes les troupes présentes dans le Constantinois sont conviées à la curée. « Chasse à l'arabe » dès le 20 août ; exécutions à froid, deux jours après l'insurrection, de centaines d'hommes raflés comme à El Khroub le 22 août ; bombardement de villages dans la banlieue de Philippeville (Skikda) ; « tir sur tout ce qui bouge » dans les campagnes ; exécution sommaire des hommes, y compris des infirmes, des malades et des adolescents. Les exécutions ont lieu dans les rues et dans les maisons comme cela a été le cas, entre autres, pour les familles El Okki ou Ben Boualia à Aïn Abid.

Bref, alors que l'enfer brûle de toutes ses flammes dans le Constantinois, le général Lavaud, craignant que la lassitude s'installe, en tout cas soucieux de bien appliquer les ordres de son supérieur le général Lorillot et du gouverneur général Jacques Soustelle, réitère ses injonctions dans un télégramme le 26 août, six jours après la fin de l'insurrection :

« Les opérations militaires consécutives à action rebelle doivent être menées avec rigueur et même brutalité - stop - toutefois sur ordre du gouverneur général à partir 28 août 0 heure toute action de *représailles* y compris aérienne risquant mettre en cause vie femmes et enfants sera soumise à décision personnelle général commandant la division - stop et fin ».

Bien couvert par ses supérieurs et par les autorités civiles, il ne s'embarrasse plus de circonlocutions et utilise le terme adéquat, *les représailles*, pour préciser les *opérations militaires consécutives à action rebelle*. Il reconnaît qu'elles se « soldent par la mort de femmes et d'enfant »

et qu'elles sont également pratiquées par l'aviation. Ces représailles lancées dès le 20 août, encouragées par ses télégrammes du 22 et du 23 août, doivent se poursuivre de même à l'initiative de l'ensemble de ses subordonnés jusqu'au 28 août, zéro heure. Après cette date, les officiers devront soumettre leurs projets de représailles qui tuent des femmes et des enfants à la décision du général commandant leur division. Lui seul décidera.

Il y a des degrés dans le crime. Quand la volonté de dominer, de s'imposer coûte que coûte l'emporte, quand la torture se généralise et s'institutionnalise, quand les représailles, les massacres se succèdent et se prolongent, les agressions sexuelles et le viol des femmes ne sont qu'un moyen parmi d'autres pour « écraser l'adversaire ».

Dans l'entretien qu'il a accordé à Florence Beaugé, le général Massu reconnaissait : « La torture, on pourrait très bien s'en passer. Elle faisait partie d'une certaine ambiance <sup>32</sup>. »

Des textes officiels mettent en évidence et précisent l'*ambiance* qui prévalait au niveau des donneurs d'ordres. Sur le terrain, c'était l'horreur. Il suffit de lire les témoignages, même ceux d'André et de Xavier, relativement protégés par leurs fonctions de gestionnaire et d'infirmier. Ils ont vu... Xavier a entendu aussi les récits des médecins du secteur de Géryville, ceux de ses camarades du 588<sup>e</sup> du Train. Des récits glaçants <sup>33</sup>.

Dans des courriers datés du mois d'avril et de juin 2021, Gérard analyse :

« La mort, les exactions usent l'éducation reçue et les sentiments. Moi-même, au bout d'un certain temps, je m'étais habitué aux morts, aux blessés dans leurs souffrances, aux exactions. Une certaine dureté s'installe en nous par la fréquence de ces situations. Quand les faits de cette nature sont rares, on s'indigne plus facilement. »

Il souligne :

« Et c'est là que l'énorme responsabilité de la hiérarchie militaire est en cause, car des instructions fermes et précises auraient pu éviter sinon limiter les exactions sur les femmes. (...) Les généraux savaient, Bigeard aussi. »

Xavier, dans une note de 2011 à propos du courrier qu'il envoie à son frère le 2 mars 1959, précise :

« Ces tortures et ces viols, de même que les arrestations arbitraires [de civils] étaient surtout faits - aujourd'hui j'en ai la conviction [et] comme le disait [notre] lieutenant ancien prisonnier du Viet-Minh, pour que ça frappe davantage la population. Or, pour terroriser une population, comme l'a signalé Hanna Arendt, il faut que les exactions qu'on lui fait subir soient vécues comme gratuitement sadiques et arbitraires, et cela requiert en plus que tous les représentants de la faction dominante y participent, ou du moins qu'*aucun* de ses membres ne manifeste son désaccord <sup>34</sup>. »

Dans son courrier de mai 2021, il précise à propos des tortures et des viols :

« [Ces violences] relevaient du même objectif : terroriser la population. Je pense que c'est ça - cet objectif militaire : terroriser la population - que le commandant Labaume, le chef du 30<sup>e</sup> BCP, et la gendarmerie, ont tenu à couvrir. »

Les viols comme les autres crimes commandés, autorisés et dissimulés par les autorités coloniales françaises, perpétrés par des officiers et des hommes de troupe, font partie du système répressif mis en place par les autorités coloniales. Leurs auteurs pouvaient agir impunément. Ils étaient protégés et leur avancement assuré.

Parmi les directives officielles émises par les ministères de la justice et de la défense, l'une d'elles, datée du 3 août 1955, signée par le ministre de la défense nationale, le général Koenig, et par le garde des sceaux ministre de la justice, Robert Schuman, précise la conduite à suivre par les autorités militaires et civiles en cas de plaintes faisant suite à

---

<sup>32</sup> *Le Monde*, 22 juin 2000.

<sup>33</sup> Xavier Jacquey, p. 153.

<sup>34</sup> Xavier Jacquey, p. 59.

« de *prétendues infractions* attribuées aux forces de l'ordre agissant en vertu de l'état d'urgence (...). Les plaintes devront faire l'objet d'un classement sans suite dès lors qu'il apparaîtra incontestable que ces faits sont justifiés par les circonstances, la nécessité ou l'ordre de la loi <sup>35</sup>. »

Cette directive, qui s'appuie sur la loi dite de « l'état d'urgence » votée par le parlement de la IV<sup>e</sup> République, laisse aux militaires la liberté de définir et d'arguer des « circonstances » et de « la nécessité » qui justifieront les faits. « L'ordre de la loi » n'est plus la seule référence et les dérives criminelles des militaires autorisées par avance.

La même politique d'exonération des hauts responsables s'est poursuivie depuis la fin de la guerre. Dès le 20 mars 1962, deux premiers décrets d'amnistie ont été publiés. Ils seront suivis par plusieurs lois dont la dernière a été votée en 1982 <sup>36</sup>. A propos des décrets et des lois d'amnistie, Arlette Heymann-Doat écrit :

« Pendant une quarantaine d'années, le droit eu pour fonction d'effacer les crimes commis pendant la guerre d'Algérie. (...) [Il s'agissait] d'éviter toute mise en jeu de responsabilités individuelles et de donner des gages, notamment, aux militaires, même putschistes <sup>37</sup>. »

Ces dispositifs législatifs n'ont toujours pas été questionnés. Ils ont installé le silence sur les crimes. Soixante années après les faits il est urgent, plus qu'urgent de rendre justice à tous ceux qui ont été confrontés aux violences illégales, à celles, à ceux qui les ont subies, mais aussi à ces tout jeunes gens condamnés au silence, ou punis pour avoir protesté.

Quelle vie mener pour les victimes des viols et des tortures ? Quelle vie pour tout ceux qui ont été emmurés par les lois d'amnistie ? Eux qui sont seuls à affronter la mémoire de crimes qu'ils réprouvaient ? François, après avoir lu la première version de ce texte que je lui avais envoyé ainsi qu'aux autres témoins, m'écrit et laisse entendre sa détresse :

« Merci pour cette première partie. Le recul de soixante années ne modifie rien, *ces horreurs sont toujours vivantes et la nausée me vient*. Continuez, pourtant. Excusez mon laconisme... <sup>38</sup> »

Cette nausée, ce mal-être, cette détresse injuste à laquelle ils sont condamnés fait partie de leur histoire. Histoire-héritage qu'ils transmettent à leurs enfants.

Rencontré à Lyon en 2010, Antoine, appelé à la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> BCP, en poste à El Ancer en 1956, s'inquiète :

« Ma fille a commencé à lire le mémoire que m'a offert un camarade du bataillon [André]. On discutait au fur et à mesure de sa lecture. Quand elle est arrivée à la page où il signale les viols, elle a fermé le livre et depuis, elle n'ose plus me poser de questions... Je n'ose pas... J'ai peur d'en parler... Me croira-t-elle ? »

### **Ouvrages cités :**

Alquier, Jean-Yves, *Nous avons pacifié Tazalt*, Plon, 1957.

Branche, Raphaëlle, *La torture et l'armée*, Gallimard, 2001.

Courrière, Yves, *Le temps des léopards*, Fayard, 1969.

Jacquey, Xavier, *Ces appelés qui ont dit non à la torture*, L'Harmattan, 2012.

Kihn, Gérard, *Algérie, Le sang des autres*, Empreintes, 2011.

---

<sup>35</sup> Le pape François l'a déclaré « vénérable » le 19 juin 2021. Sa béatification est en cours.

<sup>36</sup> Cairn infos, Dernière consultation juillet 2021.

<sup>37</sup> Arlette Heymann-Doat, *Guerre d'Algérie, Droit et non-droit*, Dalloz, 2012, p. 166.

<sup>38</sup> Courrier du 25 juin 2021.

Massu, Jacques, *La vraie bataille d'Alger*, Plon, 1971.

Mauss-Copeaux, Claire, *Appelés en Algérie, la parole confisquée*, Hachette Littératures, 1998, (coll. Pluriel, 2002).

*id.*, *A travers le viseur, Algérie 1955-1962*, (cent photographies d'appelés inédites), Aedelsa, 2003.

*id.*, *Algérie, 20 août 1955, Insurrection, répression, massacres*, Payot, 2011.

*id.*, *La Source, Mémoires d'un massacre, Oudjehane, 11 mai 1956*, Payot, 2013.

*id.*, *Hadjira. La ferme Ameziane et au-delà*, Les Chemins du Présent, 2017.

Rachline, Michel, *Lettres aux parents*, Luneau Ascot Éditeurs, 1980.